



Pourquoi opter pour un

SPASAD ?

Pour répondre à la loi de 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Cela permet une prise en charge globale des patients.

Le SPASAD assure :

- Un service personnalisé
- Une prise en charge globale
- Une prise en charge coordonnée
- Un guichet unique

Le SPASAD prend en charge les personnes âgées dépendantes ou en perte d'autonomie de plus de 60 ans et les personnes en situation de handicap de moins de 60 ans.



NOTRE MISSION :

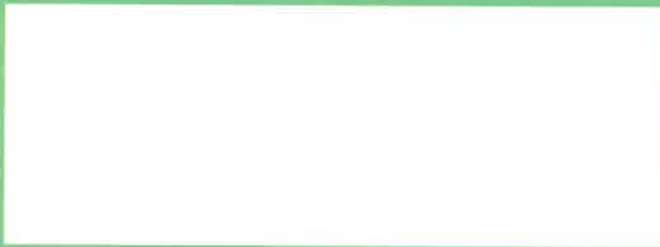
Conjuguer les compétences entre les soignants et les aides à domicile afin de maintenir les personnes le plus longtemps possible à leur domicile dans des conditions optimales

NOUS SITUER

Lundi au vendredi
9h - 12h30
13h30 - 17h



Votre correspondant :



SISA SPASAD

DU SUD AMIENOIS

SOIN **AIDE**
ECOUTE
COORDINATION
RESPECT
ACCOMPAGNEMENT

120, rue Victor Hugo
80440 BOVES
03 22 09 58 11
sis.sud@wanadoo.fr

Service de Soins Infirmiers A Domicile

Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

SSIAD

+ SAAD

=

SPASAD

Le SSIAD a été créé en 1987 pour permettre de :

- Prévenir ou différer l'hospitalisation
- Faciliter le retour à domicile après une hospitalisation
- Apporter une qualité de vie par le maintien à domicile le plus longtemps possible.

Les aides-soignant(e)s réalisent des soins d'hygiène et de nursing sous la responsabilité d'une infirmière(e) coordinatrice.

Le SPASAD regroupe le SSIAD et le SAAD, l'objectif étant de permettre un meilleur suivi des usagers et assurer un accompagnement optimal à domicile.

TARIFS

Prise en charge totale par la sécurité sociale sous ordonnance du médecin traitant. L'entrée nécessite un accord de l'infirmière(e) et dépend du degré de dépendance de la personne.



Le SAAD a été créé en 2017 et est composé d'auxiliaires de vie qui accompagnent les personnes dans les actes de la vie quotidienne :

- Aide à la toilette
- Aide à l'habillage
- Préparation des repas
- Ménage
- Accompagnement aux sorties
- Aide aux aidants



TARIFS

SEMAINE
22€00/h

DIMANCHE
JOUR FÉRIÉ
27€00/h

Le SPASAD intervient sur 50 communes sur les secteurs d'Ailly-sur-Noye et de Boves



Une partie des frais peuvent être pris en charge par le conseil départemental qui attribue une aide financière : Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ou Prestation Compensatoire du Handicap (PCH).